



Procès-Verbal de séance du conseil municipal du 24 juin 2025

Présents : M. BAVAY, Mme DECQ, M. JEANROY, M. GROSSEMY, M. MROZ, M. PRUNEAU, Mme CUYPERS, M. ANDRIEUX, M. RIGAUT, Mme MONTEIRO, M. DOLEANS, Mme SAUTY.

Excusés : M. CASIER, Mme FANTINI, Mme DESPRES, Mme LAUDE, Mme GUBIANI

Absents : M. COTTON

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur RIGAUT est nommé secrétaire de séance.

II. Approbation du Procès-verbal de séance du 7 juin 2025

= > Adopté à l'unanimité.

III. Délibérations

❖ Affaires générales

1. Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Monsieur le maire informe ;

L'accord local permet de fixer le nombre de sièges au Conseil Communautaire sans pouvoir excéder de plus de 25 % le nombre de sièges fixé selon la procédure légale précitée.

Cet accord doit, cependant, respecter les conditions cumulatives suivantes :

- ✓ la répartition doit être faite en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur au 1^{er} janvier 2025,
- ✓ chaque commune doit disposer d'au moins un siège,
- ✓ aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
- ✓ la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2^o du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

L'assemblée délibérante s'est prononcée en faveur un accord local portant à 94 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin réparti, dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-6-1 CGCT, comme suit :

Commune	Population municipale 2025	Nombre de sièges
LENS	32 697	11
LIEVIN	30 113	10
AVION	17 571	6
HARNES	12 264	4
BULLY LES MINES	12 172	4
MERICOURT	11 651	4
SALLAUMINES	9 633	3
WINGLES	8 734	3
VENDIN LE VIEIL	8 596	3
MAZINGARBE	8 164	3
BILLY MONTIGNY	8 027	3
LOOS EN GOHELLE	6 850	3
NOYELLES SOUS LENS	6 757	3
GRENAY	6 674	3
FOUQUIERES	6 134	2
SAINS EN GOHELLE	5 972	2
LOISON SOUS LENS	5 202	2
ANGRES	4 719	2
ANNAY	4 544	2
VIMY	4 281	2
AIX NOULETTE	3 915	2
MEURCHIN	3 715	2
HULLUCH	3 377	2
PONT A VENDIN	3 099	1
ELEU DIT LEAUWETTE	2 815	1
SOUCHEZ	2 664	1
BOUVIGNY BOYEFFLES	2 385	1
GIVENCHY	2 049	1
ESTEVELLES	2 002	1
ABLAIN SAINT NAZAIRE	1 966	1
SERVINS	1 146	1
CARENCY	820	1
VILLERS AU BOIS	610	1
ACHEVILLE	579	1
GOUY SERVINS	357	1
BENIFONTAINE	337	1
TOTAL	242 591	94

= > Adopté à l'unanimité

2. Désignation des délégués du conseil municipal - Instances locales et intercommunales

Suite à l'élection du maire et de ses adjoints en date du 7 juin 2025, le conseil municipal procède à la désignation des délégués représentant la commune dans les différentes instances communales et intercommunales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas procéder à la désignation des membres des commissions au scrutin secret, compte tenu du nombre de commissions.

Sont désignés :

- Délégations commissions communales
 - Vie associative Fête et cérémonie : **Président** M. JEANROY Fabien. **Membres**, Mmes DECQ Mireille, DESPRES Anita, MM CASIER José, ANDRIEUX Laurent, Mme LAUDE Bénédicte et M. RIGAUT Arnaud,
 - Travaux - Sécurité – Circulation : **Président** M. MROZ Benoît. **Membres**, Mme DECQ Mireille, M. PRUNEAU Bernard, Mme DESPRES Anita, MM. ANDRIEUX Laurent, RIGAUT Arnaud.
 - Ecole - Jeunesse – Accueil de loisirs : **Présidente** Mme DECQ Mireille. **Membres**, M. MROZ Benoît, Mmes DESPRES Anita, SAUTY Brigitte et M. DOLEANS Dominique.
 - Action Sociale- Solidarité – Prévention : **Présidente** Mme MONTEIRO Rachel. **Membres**, Mme DECQ Mireille, M. GROSSEMY Vincent et Mme GUBIANI Valérie.
 - Cohésion sociale – Communication : **Président** M. GROSSEMY Vincent. **Membres**, M. MROZ Benoît, Mmes DESPRES Anita et CUYERS Marjorie .
 - Finances : **Président** M. BAVAY Alain, **Titulaires**, Mme DECQ Mireille, M. JEANROY Fabien, Mme MONTEIRO Rachel. **Suppléants**, MM MROZ Benoît, GROSSEMY Vincent, PRUNEAU Bernard.
 - Commissions communales de Impôts Directs : **Président** M. BAVAY Alain. **Membres**, Mme DECQ Mireille, M. JEANROY Fabien, Mmes MONTEIRO Rachel, SAUTY Brigitte et M. RIGAUT Arnaud.
 - Commission d'appel d'offre : **Président** M. BAVAY Alain. **Titulaires**, Mme DECQ Mireille, MM. JEANROY Fabien, MROZ Benoît, GROSSEMY Vincent. **Suppléante**, Mme MONTEIRO Rachel, **Suppléant**, M. PRUNEAU Bernard
- Délégations commissions externes :
 - Val de Souchez : **Président** M. PRUNEAU Bernard. **Titulaires**, MM BAVAY Alain, JEANROY Fabien, MROZ Benoît, GROSSEMY Vincent. **Suppléante**, DESPRES Anita, **Suppléants**, ANDRIEUX Laurent, RIGAUT Arnaud.
 - Territoire 62 : **Président** M. PRUNEAU Bernard.
 - ACOM France : **Titulaire**, M. BAVAY Alain, **Suppléant**, M. PRUNEAU Bernard.
 - Culture commune : **Titulaires**, M. BAVAY Alain, DECQ Mireille, MROZ Benoît, Mmes CUYERS Marjorie, LAUDE Bénédicte
 - Chambre des métiers : **Membres**, MM. BAVAY Alain, RIGAUT Arnaud.
 - CNAS : **Président** M. BAVAY Alain
 - FDE : **Président** M. PRUNEAU Bernard

= > Adopté à l'unanimité

3. Adhésion au service commun de la transition durable et d'aides aux communes de la CALL

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) est engagée depuis deux ans dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et propose aux communes membres un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de

réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Le coût d'adhésion annuelle à l'offre de base du service commun pour la commune sera constitué d'une part forfaitaire de 2138 € et d'une part variable liée au nombre d'habitants de 0.21€/an/hab pour une durée de 3 ans.

- ✓ **Assistance et ingénierie pour la Transition Durable et d'aide aux communes accompagnement personnalisé** au quotidien sur les thématiques de l'énergie mais également sur des projets urbains et architecturaux (Stratégie énergétique, recherche de Financement, conseil aux communes et outils mutualisés)

Objectifs : améliorer l'organisation générale et l'efficacité des communes sur leurs projets urbains et sur l'orientation énergétique de leur patrimoine tout en maîtrisant les coûts d'investissement.

Missions du service commun de la CALL :

- Conseil et assistance pour la définition des projets urbains et architecturaux
- Conseil et assistance à la recherche de financement
- Transition Energétique : bilan énergétique, définition d'une stratégie énergétique de rénovation, et définition d'un plan pluriannuel de réduction des consommations énergétiques...
- Recherche de financements
- Accompagnement technique de la commune

- ✓ **Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à la réalisation d'un projet** (Conduite de projet, Mandat de maîtrise d'ouvrage, et assistance à Maîtrise d'ouvrage) pour la réalisation de projets tels que la rénovation énergétique lourde du patrimoine public, programme vertueux de construction, d'équipement et d'aménagement urbain, d'espace public.

Cet accompagnement est proposé, moyennant le versement d'une participation financière complémentaire à l'adhésion forfaitaire au service commun. La participation est calculée sur la base d'un Equivalent Temps Plein (ETP), par opération et variable selon l'ampleur, la nature et la complexité du projet.

L'assemblée délibérante décide d'adhérer au service commun de la transition durable et d'aides aux communes et autorise le Maire à signer la convention cadre.

=> Adopté à l'unanimité

4. Adhésion au service commun « Permis de louer » de la CALL

Le dispositif « Permis de louer » *permet de contrôler l'état de décence de logement destiné à la location* et ainsi de lutter contre l'habitat indigne.

Afin d'assurer la montée en charge sur le plan technique, administratif et financier et afin de lutter durablement contre la présence d'habitat indigne sur les périmètres concernés, il est proposé de créer un service commun « Permis de Louer ».

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération par délibération CC030425_D7 du Conseil Communautaire du 03 avril 2025 a validé la mise en place de ce service commun sur les 21 communes volontaires.

Ce service commun accompagnera la commune sur le plan technique, administratif et financier dans la stratégie de gestion à mettre en œuvre.

Une convention-cadre précise le champ d'application, les modalités d'organisation, les responsabilités et les modalités d'intervention de ce service.

L'adhésion au service commun est établie en instaurant un droit d'entrée annuel.

Le coût d'adhésion annuel de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et des 21 communes est calculé sur la base du nombre de logements potentiellement concernés pour chaque commune :

- Une part variable sera facturée aux communes, correspondant au coût des visites réalisées.
- Une part fixe CALL, calculée par commune, sera à déduire du total de la part fixe et de la part variable de la commune.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin recrute et gère les personnels nécessaires à l'instruction des actes et autorisations visés par la convention

Le conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune au service commun mutualisé jusqu'au 31 décembre 2027, renouvelable par reconduction expresse par année civile,
- D'acter le projet de convention-cadre régissant les principes de fonctionnement et les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de ce service entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- D'autorise le Maire à signer la convention-cadre ainsi que tout document s'y rapportant.

= > Adopté à l'unanimité

❖ **Finances**

5. **Taxe locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure et fixer les tarifs pour 2026 comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques)	
Superficie < ou égale à 12 m ²	Superficie > à 12 m ² et < ou égale à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²	Superficie < ou égale à 50 m ²	Superficie > à 50 m ²
24.40 € (tarif majoré)	48.80 € (tarif majoré x 2)	97.60 € (tarif majoré x 4)	24,40 € (tarif majoré)	48,80 € (tarif majoré x 2)

= > Adopté à l'unanimité

❖ Action sociale - Solidarité

6. 10 000 départs en vacances « Ne rêvez plus, partez ! » - Adhésion à Vacances ouvertes - Annule et remplace la délibération DEL 2025/04/07 du 2 avril 2025

En séance du 2 avril 2025, le conseil municipal a approuvé la reconduction du dispositif « 10 000 départs en vacances - Ne rêvez plus, partez ! » pour l'année 2025, en partenariat avec l'association Vacances Ouvertes, dont l'objectif est d'accompagner les professionnels de l'action sociale et les collectivités dans la construction de projets de vacances avec les personnes qui en sont les plus éloignées.

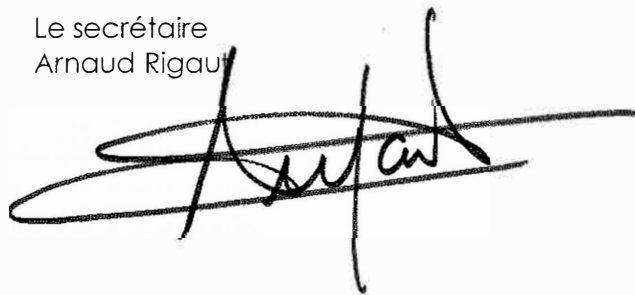
Pour rappel, le conseil municipal avait délibéré en faveur d'un accompagnement et d'une aide financière de la commune auprès des éleusiens à hauteur de 50 € par personne participant au séjour, sous forme de chèques vacances.

L'association Vacances Ouvertes a interpellé la mairie sur le fait que le dispositif doit obligatoirement générer un reste à charge pour la famille, d'au minimum 10% du coût de séjour. Or, l'aide financière initialement octroyée par la commune ne permet pas de respecter ce principe, et génère des situations de participations allant au-delà du coût du séjour.

Le conseil municipal décide de revoir sa participation financière et d'octroyer une aide de 50 € par famille.

= > Adopté à l'unanimité

Le secrétaire
Arnaud Rigau

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Arnaud Rigau', written over the printed name.